



souci de voiture depuis dimanche

Par **flodreylia**, le **03/05/2011** à **22:14**

bonsoir

je me suis appercue dimanche soir que ma voiture avait une fuite
comme lundi tout etait fermer j ai rien pu faire avant aujourd'hui

j ai contacter mon assurance pour une assistance afin de conduire ma voiture au garage le
plus proche car elle peu pas rouler vu l importance de la panne

je les est eu au telephone et j ai une pompe a eau à faire changer jusque là ca va mais vient s
ajouter là dessus un joint de culasse et là c est moin drole

j ai acheter la voiture le 23 mars de cette annee a un garage qui me là soit disant garantie,
mais cette panne et j ai regarder ne figure pas dans la garantie car en gros garantisse la boite
et le moteur

donc le garage veut rien savoir

quels sont mes recours

merci d avance

Par **fra**, le **04/05/2011** à **15:44**

Bonjour,

La voiture a été acquise chez un professionnel de l'automobile. Celui-ci [fluo]vous doit une
garantie légale de trois mois[fluo] au sujet de la voiture vendue. Donc, vous êtes encore dans
le délai mais il n'y a pas de temps à perdre. S'il ne veut rien savoir, car la réparation peut
coûter au moins 1000 euros, allez voir un Avocat qui le menacera d'une procédure qui peut
aboutir à l'annulation de la vente.

Par **flodreylia**, le **04/05/2011** à **18:44**

j ai bien une garantie de trois mois detaillee mais dans ce detail ne figure pas le joint de

culasse

Par **Domil**, le **04/05/2011** à **19:41**

[citation]Celui-ci vous doit une garantie légale de trois mois[/citation] juste pour mon info perso, ça vient d'où ?

Par **fra**, le **05/05/2011** à **11:48**

Bonjour, Domil,

De la combinaison des articles 1641 et 1648 du Code Civil repris dans le Code de la Consommation. L'article 1648 du Code Civil dispose que le délai de l'action judiciaire en garantie des vices cachés doit être [fluo]bref[/fluo] et celui de trois mois résulte des nombreuses décisions de jurisprudence qui existent en matière de vente de voitures d'occasion.

D'ailleurs notre intervenant nous apprend que le garagiste lui a fourni une garantie de trois mois mais qui ne couvre pas le joint de culasse ???